

# **REGLEMENT TROPHÉE ANNUEL SNGRPC 2019**

***La société Nautique organise un trophée annuel visant à classer les couples bateaux/skipper sur l'ensemble des régates organisées ou co-organisées par le club, il vise à mettre en avant la performance et l'assiduité de ses adhérents.***

## **1: INSCRIPTION**

Tout bateau dont le certificat Osiris ou Irc est valable, participant à l'une des régates retenues pour ce trophée et dont le skipper est membre de la SNGRPC, est inscrit de façon automatique et gratuite au Trophée annuel SNGRPC.

## **2: METHODE DE CLASSEMENT**

Ce trophée établira un classement général toutes classes visant à l'attribution du titre de bateau de l'année.

Le calcul des points se fera en additionnant les points obtenus dans chacune des régates retenues pour ce trophée, sous réserve qu'un classement toutes classes soit réalisable (parcours identique).

Nombre de retrait possible :

De 1 à 6 régates courues : 0

De 7 à 10 régates courues : 2

De 11 à 15 régates courues : 3

Plus de 15 régates courues : 4

## **3: LISTE DES REGATES RETENUES POUR LE TROPHÉE 2019**

- Challenge hiver 1
- Challenge hiver 2
- Challenge hiver 3
- Challenge hiver 4
- Challenge hiver 5
- Gardiane
- Trophée Bernard Lacaze
- Rotary Race
- Trophée de la Baie

- Sétoise
- Vespérale
- USHIP
- Mini Max
- Toi et moi
- Juste pour rire
- Challenge Automne 1
- Challenge Automne 2
- Défi du Lion
- Challenge Automne 3
- Challenge Automne 4

### ***5: REMISE DES PRIX***

La remise des prix aura lieu lors de l'assemblée générale.